

Institution « Les Tournesols » Rue de la République – BP 47 – 68160 Sainte Marie-aux- Mines Tél. 03 89 58 34 34 Fax 03 89 58 61 32 institut@lestournesols3.fr	FICHE DE FONCTION RESPONSABLE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT PERSONNES AGÉES	Date de création : 06/2022	Date de révision : 06/2025
		CODIFICATION : FdF – RQSE – 2022	

REDACTION	VALIDATION	DIFFUSION
Nom / fonction Direction	Nom / fonction M. Guillaume FISCHER , Directeur Général et administrateur du GCSMS	GCSMS Direction Ressources humaines Encadrement Equipes éducatives et soignantes Partage Archives
Signature :	Signature :	

Nom / prénom :

Fonction : **Responsable Qualité Sécurité Environnement « Personnes Agées »**

Grade :

Lieu d'affectation : **Pôle Administratif et Affaires Générales pour le GCSMS EPAAL (Groupement de Coopération Social et Médico-Social des Etablissements Publics Autonomes Alsaciens)**

I. DEFINITION

Le responsable Qualité, Sécurité, Environnement Personnes Agées définit, pilote et contrôle la mise en œuvre de la politique et du plan d'action assurance qualité des établissements accompagnant des personnes âgées membres du GCSMS EPAAL.

Il garantit la conformité aux référentiels par rapport aux exigences et aux réglementations en vigueur, en relation avec les clients et les fournisseurs.

Il définit et assure le déploiement opérationnel de la gestion des risques et du programme de sécurité.

II. CADRE REGLEMENTAIRE

Concernant les personnes accompagnées :

- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Concernant les agents :

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
- Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.
- (Décret n° 91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

Concernant la fonction spécifique :

Décret n°91-868 du 5 septembre 1991 portant statut particulier du corps des ingénieurs de la fonction publique hospitalière.

La présente fiche de fonction est :

- une annexe du contrat de travail pour les agents en Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou Indéterminée (CDI),
- un élément du dossier administratif pour les agents titulaires de la fonction publique hospitalière.

III.MISSIONS ET RESPONSABILITES

Pour les établissements accompagnant des personnes âgées du GCSMS EPAAL :

Il définit et suit la politique qualité et gestion des risques.

Il réalise des démarches, études, des travaux de synthèses et des audits de processus.

Il gère le système documentaire.

Il veille à la bonne utilisation du matériel, à son état, et en relation avec sa hiérarchie en prévoit l'entretien.

Le Responsable Qualité Sécurité Environnement « Personnes Agées » est intégré au Pôle Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Institution Les Tournesols et mis à disposition des établissements membres du GCSMS EPAAL sous l'autorité de l'administrateur, et participe à ce titre à la vie et au fonctionnement général du GCSMS et de ses établissements. Dans ce cadre, il est garant de la promotion des actions menées.

La présente fiche de fonction peut, le cas échéant, être complétée par une feuille de route, dans le cadre de missions particulières qui seraient confiées sur une temporalité donnée.

Elle sera également complétée annuellement par des objectifs individuels ou collectifs fixés dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation.

IV.ACTIVITES

Activité de définition et de suivi de la politique de qualité et de gestion des risques :

Définir les outils de gestion de la qualité et la gestion des risques et sa mise en œuvre

Organiser le système de management de la qualité et de la gestion des risques

Coordonner des programmes, des projets, des activités

Accompagner méthodologiquement les pilotes dans la réalisation de leur analyse de processus,

Accompagner les équipes dans l'évaluation des pratiques et dans la mise en œuvre d'actions d'amélioration :

« résidents » traceurs, audits internes, certifications Iso, enquêtes.....

Sensibiliser, assister et former les personnels aux démarches qualités

Coordonner les vigilances

Suivre le programme d'amélioration continue de la qualité (PACQ)

Activité de réalisation de démarches, études, travaux de synthèse et audits de processus

Démarche de certification HAS dans le secteur sanitaire et social

Organiser et suivre la mesure de satisfaction des personnes accompagnées, de l'entourage et du personnel

Recueillir et déployer des indicateurs pour améliorer la qualité et la sécurité des soins (IPAQSS)

Mettre à jour le document unique

Activité de gestion du système documentaire

V. COMPETENCES

Formation requise

Formation/Expérience dans le domaine de la QSE

FdF – Responsable QSE 2022

Savoir

Connaissance du public accueilli et de son accompagnement.

Connaissance de l'outil informatique et des logiciels professionnels.

Démarche qualité et gestion des risques

Procédure de certification des établissements de santé / Procédure d'évaluation interne et externe médico-sociale

Savoir-faire

Définir la conduite et l'évaluation de la politique qualité et gestion des risques

Définir et utiliser les techniques et pratiques adaptées à la qualité et à la gestion des risques

Former et conseiller les utilisateurs à la politique qualité et gestion des risques

Identifier et analyser des situations d'urgence et définir des actions dans ce domaine

Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques relevant de son domaine et définir les actions correctives et préventives

Identifier, analyser, prioriser et synthétiser les informations relevant de son domaine d'activité

Piloter et évaluer un projet, relevant de son domaine de compétence

Planifier, organiser et répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation

Rechercher, sélectionner, exploiter et capitaliser les informations liées à la veille dans son domaine d'activité

Maîtriser les outils qualité et gestion des risques

Animer une réunion

Sens des priorités

Veille de la sécurité des personnes et des biens matériels.

Utilisation des procédures et documents institutionnels des établissements membres du GCSMS.

Aisance et rigueur rédactionnelles (écrits professionnels) et orales.

Utilisation de l'outil informatique et des logiciels professionnels.

Reporting à la hiérarchie directe et aux directions des GCSMS EPAAL.

Réalisation de l'auto-évaluation du service et de l'intervention.

Description	Niveau de connaissance
Audit interne	C o n n a i s s a n c e s opérationnelles
Conduite de projet	Connaissances approfondies
Gestion de crise	C o n n a i s s a n c e s opérationnelles
Gestion des risques professionnels	C o n n a i s s a n c e s opérationnelles
Logiciel dédié au management de la qualité	C o n n a i s s a n c e s opérationnelles
Méthodes / outils de la gestion des risques / assurance qualité	Connaissances approfondies
Qualité	Connaissances approfondies
Référentiels qualité	C o n n a i s s a n c e s opérationnelles
Risques et vigilances	C o n n a i s s a n c e s opérationnelles

Connaissances opérationnelles : Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

Connaissances approfondies : Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ

donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.

Savoir être

Capacités d'adaptation au public et aux actions menées.

Capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Capacité d'écoute et capacité relationnelle (communiquer, collaborer, ...).

Capacité à se remettre en question.

Distance professionnelle dans l'exercice de ses fonctions.

Intégrité et discrétion professionnelle.

Disponibilité, persévérance, force de conviction.

Rigueur.

Autonomie.

Divers

Titulaire du permis B.

VI.CONDITIONS D'EXERCICE ET RELATIONS PROFESSIONNELLES LES PLUS FREQUENTES

Liens hiérarchiques :

- sous l'autorité du Directeur Général de l'Institution « Les Tournesols » et de l'Administrateur du GCSMS EPAAL,
- sous l'autorité du directeur de l'établissement sur lequel il intervient.

Conformément au statut de la fonction publique hospitalière, tout agent recevant un ordre de son supérieur hiérarchique doit l'exécuter, sauf s'il est manifestement illégal ou contraire à un intérêt public.

Liaisons fonctionnelles :

Les Directeurs des établissements membres du GCSMS

Les Cadres de Direction de ces établissements

Les Chefs de Service/Etablissement

L'ensemble des agents des établissements

Mobilité interne

En tant qu'agent des Tournesols mis à disposition du GCSMS EPAAL, il peut être amené à travailler dans tout établissement ou service du GCSMS. Les frais de déplacement engendrés entre ces établissements seront compensés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Temps de travail

- ✓ 100%, Statut Cadre, à minima 37h30/semaine (cf. RTT)
- ✓ Cycle hebdomadaire :
 - VHM (Volume Horaire Mensuel) fixe ;
 - Du lundi au vendredi, repos fixes (samedi et dimanche), sauf nécessités exceptionnelles.
- ✓ Congés en concertation avec le reste de l'équipe qualité du GCSMS.

Ce document est susceptible d'être modifié en relation avec les conclusions de l'évaluation professionnelle annuelle (voir procédure existante PRO GRH-2013-03 Evaluation annuelle version à jour et ses annexes, notamment l'Annexe 2, synthèse de l'Entretien Professionnel).

Document remis en mains propres, le		
	Agent	Hiérarchie
Noms		
Emargements		